

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05541
Numéro SIREN : 851 126 086
Nom ou dénomination : 5 CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2023 sous le numéro de dépôt 32043

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

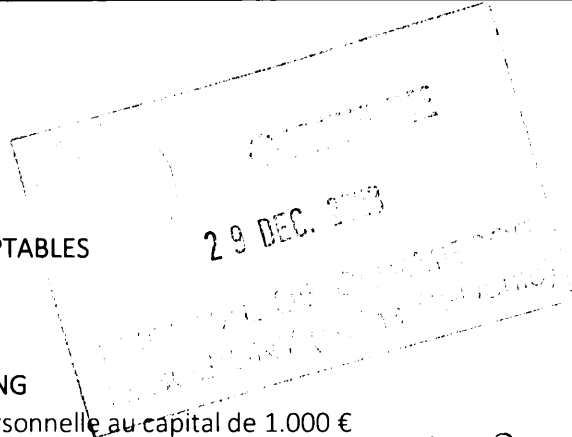
La société ou la personne morale désignée ci-après :

5 CONSULTING

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 €

Siège Social : 2 rue du regard (93260) LES LILAS

851 126 086 RCS BOBIGNY



32043

Représentée

- par son représentant légal : Thomas Guillouard - Président

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

Nom : GUILLOUARD

Prénom : Thomas

Adresse ou dénomination : 2 rue du regard – 93260 LES LILAS

Adresse du siège : 2 rue du regard – 93260 LES LILAS

Numéro unique d'identification- (SIREN): 851 126 086

Signature

Actif	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			-
Immobilisations incorporelles - Autres			-
Immobilisations corporelles	8 431	8 431	-
Immobilisations financières (1)	1		1
TOTAL I (5)	8 432	8 431	1
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			-
Stocks marchandises			-
Avances et acomptes versés sur commandes			-
Créances (2) clients et comptes rattachés			-
Créances autres (3)	92 544		92 544
Valeurs mobilières de placement			-
Disponibilités	147 764		147 764
Charges constatées d'avance			-
TOTAL II	240 308	-	240 308
TOTAL GENERAL (I + II)	248 740	8 431	240 309

B - Passif	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	1 000
Capital social ou individuel	
Écarts de réévaluation	
Réserve légale	100
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	172 769
Résultat de l'exercice	46 156
Provisions réglementées	
TOTAL I	220 025
2 - Provisions pour risques et charges	
TOTAL II	0
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4)	20 284
Produits constatés d'avance	
TOTAL III	20 284
TOTAL GENERAL (I + II + III)	240 309

5 CONSULTING

2 rue du regard
93260 LES LILAS

Etats financiers

Période

Du 01/06/22-31/05/23

Exercice 2023

Exercice N

A - Résultat comptable

Produits d'exploitation

Ventes de marchandises

Prestations de services

65 238

Production stockée

Production immobilisée

Subventions d'exploitation reçues

Autres produits

2 901

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)

68 139

Charges d'exploitation

Achats de marchandises *(y compris droits de douane)*

Variation de stock *(marchandises)*

Achats de matières premières et autres approvisionnements

Variation de stock *(matières premières et approvisionnements)*

10 359

Autres charges externes

674

Impôts, taxes et versements assimilés

Rémunérations du personnel

Charges sociales

Dotations aux amortissements

1 231

Dotations aux provisions

Autres charges

Total des charges d'exploitation (II)

12 264

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

55 875

Produits et charges divers

Produits financiers (III)

Produits exceptionnels (IV)

Charges financières (V)

Charges exceptionnelles (VI)

Impôts sur les bénéfices (VII)

9 718

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

46 157

5 CONSULTING

**2 rue du regard
93260 LES LILAS**

Inventaire
- Néant

Etats financiers

Période

Du 01/06/22-31/05/23

Exercice 2023

5 CONSULTING

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 €
Siège Social : 2 rue du regard (93260) LES LILAS
851 126 086 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 18 septembre, à 12 heures, au siège social,

L'associée unique de la société,

A pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après :

- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2022 ; quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur Thomas GUILLOUARD, représentant en tant que président la société 5 CONSULTING, préside la réunion conformément aux statuts.

L'associée unique, après avoir pris connaissance du texte des résolutions, prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION **Conventions réglementées**

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'associée unique prend acte qu'aucune nouvelle convention visée auxdits articles n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 mai 2022.

DEUXIEME DECISION **Approbation des comptes**

L'associée unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

L'associée unique, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'il n'existe aucune dépense ni charges visées à l'article 39-4 de ce code.

TROISIEME DECISION **Affectation du résultat**

L'associée unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2022, soit la somme de (95 205 €) au compte « report à nouveau » qui est porté de (77 563 €) à (172 768 €).

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au cours d'exercices précédents, celui-ci étant le deuxième.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales.

CLOTURE

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associée unique.

Monsieur Thomas GUILLOUARD
Président

